



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 31 août 2009

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président,
Madame Corinne Borgeaud et M. Gérald Santschy, scrutateurs,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le vice-syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Monsieur Jean-Daniel Bonny, boursier communal, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

L'assemblée aura remarqué l'absence de Madame la Syndique qui pour des raisons de santé n'est pas présente.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel

Membres présents : 40 Excusés : Mme Sandrine Stoller, MM. Michel Anger, Claude Brocard, Joël Cavat, Giovanni Cetrangolo, Didier Chapuis, José Feijoo, Antonio Gatto, Bernard Morel et Pierre Zurbrugg

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil du 8 juin 2009.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

Mme Sandrine Berthoud aimerait revenir sur une des communications de M. Yvan Rochat, Municipal, lors du dernier Conseil au cours duquel il aurait annoncé l'abandon du projet de la zone à 30 km/h dans le secteur du collège et au village ?

M. Frédy Mast, Municipal, dément cette information. La zone initialement prévue à 20 km/h pourrait être abandonnée, mais la zone à 30 km/h reste toujours d'actualité.

M. Yvan Rochat, vice-syndic, confirme les dires de son collègue et demande que le PV soit corrigé en ce sens.

M. Frédy Mast signale qu'au point 8. du dit PV, concernant l'AIEE (Association Intercommunale d'Épuration des Eaux), celle-ci est composée des communes de Penthalaz, Penthaz et Cossonay et non Gollion comme mentionné. Il précise encore que M. Yvan Rochat et lui-même font partie du conseil intercommunal de l'AIEE et non pas du comité directeur.

Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

La parole n'étant plus demandée, le PV est accepté à l'unanimité avec les modifications mentionnées ci-dessus.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. A. Pellet, Président, lit deux lettres de démissions. Il s'agit de :

- M. André Marendaz qui renonce à son mandat de membre du Conseil communal de Penthaz dès le 30 septembre 2009. De par sa fonction de député, il continuera d'œuvrer pour le bien de la commune, de la région et du canton.
- M. Michel Anger qui, pour des raisons professionnelles, fait part de sa démission en tant que Conseiller communal au 31 août 2009.

M. Alain Pellet remercie ces deux Conseillers pour leur engagement au sein du Conseil communal et leur souhaite plein succès pour leurs activités futures.

d) Communications de la Municipalité.

M. Yvan Rochat, Municipal et vice-syndic donne des nouvelles de l'état de santé de Mme Isabelle Hautier Charrotton.

Après un problème cardiaque sérieux, Mme la Syndique a pu quitter l'hôpital et se repose quelques jours avant de reprendre ses activités professionnelles durant la semaine. La Municipalité lui souhaite : « Tout de bon pour la suite ! ».

M. Yvan Rochat fait part des communications de Mme I. Hautier Charrotton :

- Giratoire : Le 10 septembre prochain, une séance aura lieu sur place, avec la Cour de droit administratif et public ainsi qu'avec les opposants. La Municipalité espère vivement qu'une solution puisse être trouvée. D'autre part, les travaux ont été attribués et le chantier devrait débiter rapidement.

- Fonds scolaire : La Municipalité a décidé de virer Fr. 65'000.00 du Fonds scolaire sur le compte «Fonds pour les Jeunes de Penthaz» qui est déjà doté de Fr. 35'000.00. En effet, ce Fonds était destiné aux élèves de Penthaz et, depuis la création de l'ASICoPe, il n'a plus sa raison d'être. Le « Fonds pour les Jeunes de Penthaz » s'élèvera ainsi à Fr. 100'000.00. Seuls les intérêts pourront être utilisés. A ce propos, la Municipalité est en train de rédiger un règlement d'application pour l'utilisation de cet argent.

- Mendiants : Des mendiants ou des musiciens de rue se trouvent régulièrement devant la Coop.

Ces gens doivent avoir une autorisation cantonale et ont l'obligation de s'annoncer à la commune et à la police du commerce. Ceux qui répondent à ces critères peuvent pratiquer leur art, les autres n'en ont pas le droit. Le gérant de la Coop a été informé de ces faits.

M. Yvan Rochat, Municipal, poursuit avec les informations concernant son dicastère.

- La Municipalité a décidé de supprimer les frais administratifs concernant les enquêtes en relation avec les énergies renouvelables.

- PGA (Plan Général d'Affectation) : A ce jour, le service du développement territorial (SDT) ne possède pas tous les préavis des services consultés ; il n'est donc pas possible de procéder à une synthèse dans les délais prévus.

- Local des jeunes : L'éclairage de secours est installé.

- Suite aux orages de grêle, des problèmes d'eau sont survenus au sous-sol du centre communal du Verger d'où l'intervention de la maison Liaudet pour contrôler et nettoyer les canalisations. Toujours en raison de ces orages, il y a également quelques soucis concernant la scène et la salle du Verger.

- Dates des prochaines séances du Conseil : Les lundis 28 septembre 2009 et 14 décembre 2009.

M. Yves Jauner, Municipal, informe l'assemblée sur les points suivants :

- Social : Le 26 juin dernier, une équipe formée de 11 enfants et 5 accompagnantes de la halte – garderie « Les petits poussins » s'est rendue à la ferme à « La Praz » pour fêter les 40 ans de la halte-garderie.

- Cantine communale : Afin de répondre à une demande de la population, la Municipalité a décidé d'ouvrir une cantine communale, nommée Midicroque, qui accueille durant la pause de midi, les enfants scolarisés ou habitants à Penthaz. Celle-ci se trouve à la buvette du Verger.

Pour offrir ce service, la Municipalité a engagé deux collaboratrices et une coordinatrice. Les horaires d'ouverture sont de 11h30 à 13h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un bilan sera effectué en fin d'année 2009.

- ASICoPe : Pas de souci de transports lors de la rentrée scolaire.

- Jubilaires :

- Mme Marcelle Miglio a fêté ces 90 ans le 18 juin 2009.

- Mme et M. Elisabeth et Denis Gruaz ont fêté leurs 50 ans de mariage le 15 août 2009.

Ont fêté leurs 60 ans de mariage :

- Mme et M. Janine et Marcel Lombardet, le 18 juin 2009

- Mme et M. Violette et Paul Pache, le 27 août 2009

M. Jean-Claude Andrey désirerait savoir si les enseignants pourront également venir manger à la cantine ?

M. Yves Jauner, Municipal, lui répond que la cantine est réservée uniquement à l'usage des élèves.

M. Daniel Traini trouve le tarif de Fr. 15.— un peu excessif. Comment justifier ce montant ?

M. Y. Jauner, Municipal, justifie ce tarif pour plusieurs raisons. D'une part, il a fallu engager du personnel pour s'occuper des enfants et d'autre part, la commune de Penthalaz, par souci d'harmonie avec les communes de Penthaz et Daillens offrant le même service, a décidé d'adopter le même tarif que ces dernières. Le repas seul revient à Fr. 7.-- + TVA. La différence sert à payer la garde des enfants, les collaboratrices et diverses autres charges.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, communique les informations suivantes :

- Personnel communal : M. Michel Bezençon renonce finalement à prendre sa retraite anticipée à la fin de l'année 2009. La Municipalité ayant engagé une personne supplémentaire, pour palier à cet effet, elle sous-traitera moins de travaux durant l'année 2010 et en confiera davantage au service extérieur.

- Bureau communal : Une apprentie de 3^e année a été engagée afin qu'elle puisse terminer son apprentissage.

- Organisation du personnel : Au niveau du service extérieur, le travail est terminé. Mme Isabelle Gay-Crosier poursuit son labeur par les greffes. L'organigramme complet du personnel communal est disponible sur le site de la Commune.

- Déchets : Un élargissement des heures d'ouverture de la déchetterie a été mis sur pied. Pour l'heure, elle est ouverte en plus le vendredi après-midi. D'autres projets sont en cours pour l'année à venir.

M. Frédy Mast, Municipal, parle des affaires en cours suivantes :

Il commence par répondre à l'interpellation de M. Jean-Claude Andrey lors du dernier Conseil, au sujet de la biomasse. Il donne lecture de la lettre envoyée par le comité de la STEP, dont en voici quelques extraits :

« Actuellement, la digestion des boues d'épuration produit 250 m³ de bio gaz par jour. Celui-ci est utilisé pour faire fonctionner, en moyenne 20 heures par jour, un CCF (Couple Chaleur Force). 20 m³ de bio gaz sont brûlés quotidiennement par la torchère.

La production électrique du CCF couvre 20% de la consommation de la station.

Le CCF produit aussi de l'eau chaude utilisée pour chauffer les boues et maintenir la température du digesteur à 35°C ; ceci correspond à la consommation énergétique de 20 villas.

La production thermique du CCF couvre environ 50% de l'énergie nécessaire pour le digesteur.

Afin de valoriser au maximum la production du bio gaz, le comité directeur est en train d'étudier soit le changement du CCF ou la vente du bio gaz à Cosvegaz ».

- Trous dans les trottoirs et sur la route : Il s'agit de la maison Cablex qui met en route le réseau pour Bluewin TV.

- Les luminaires cassés, situés de part et d'autre du chemin qui mène à la maison de paroisse, ont été remplacés.

- L'entreprise Martinetti a réparé et non pas changé les lampes qui se trouvent sur le pont des lignes CFF.
 - Places de parc au chemin Rouge : Les huit places de parc tracées en haut, à droite du chemin Rouge ne se trouvent sur aucun plan. L'entreprise Signal SA reviendra mercredi 2 septembre 2009 pour revoir les lieux. Les Conseillers intéressés peuvent se joindre à eux.
 Pour la rentrée scolaire, un faux trottoir a finalement été tracé le long du chemin de Valrose.

M. Thierry Burnat aimerait savoir si les travaux prévus initialement en février 2009, concernant les conduites d'eau à Venoge Parc, ont finalement pu débiter ?

M. Frédy Mast, Municipal, confirme que les travaux sont maintenant en cours.

Concernant les places de parc au chemin Rouge, M. Stéphane Zürcher se demande pourquoi la Commission de modération du trafic n'est pas convoquée pour le mercredi 2 septembre 2009 ?

M. Frédy Mast, Municipal, précise que la maison Signal SA revient pour corriger ce qui a été fait. Ce n'est pas une modification des décisions prises initialement.

M. André Borgeaud demande si des membres de la société agricole peuvent également participer à la réunion du mercredi 2 septembre 2009.

M. F. Mast, Municipal, les encourage vivement à se joindre à eux.

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Rapport de la Commission des Finances relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2010 (Préavis n° 45-2009)

M. Daniel Rochat, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions.

le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 45 - 2009, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2010:

De maintenir le taux d'imposition à 77,0 % de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt spécial dû par les étrangers,
- l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales,
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Et de maintenir également tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2010.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

2. Rapport de la Commission des Finances concernant la vente des actions des Sucrieries Aarberg et Frauenfeld SA (Préavis n° 46-2009)

M. Daniel Rochat, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 46 - 2009 et du rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accepter la vente de 84 actions nominatives, d'un nominal de CHF. 10.00, à la valeur du cours du jour de la transaction, selon la cotation BCV de nos titres. Pour information, actuellement (16.07.2009), elle est de Fr. 21.50 par action, soit un total de Fr. 1'806.- (Mil huit cent-six francs).
2. De transférer le montant de Fr. 1.- inscrit au bilan communal dans le patrimoine administratif, compte 9.153.03, au patrimoine financier pour la même valeur sous compte 9.120.09.
3. D'enregistrer le gain comptable dans les comptes communaux, sous rubrique 220.424
4. D'autoriser la Municipalité à signer tous actes officiels inhérents à cette vente.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de la Commission d'urbanisme relatif à la modification du PPA, secteur Sud, les Câbleries de Cossonay (Préavis n° 47-2009)

M. Eric Joseph, rapporteur, lit le rapport de la Commission d'urbanisme chargée de l'étude de cet objet. Il apporte une modification au point 4. des conclusions.

En lieu et place de « ... signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, ... » remplacer par : « ... signer toute convention, transiger, comparaître devant toute instance,.... »

La discussion est ouverte.

M. Christian Martinetti aimerait souligner quelques faits qui lui inspirent une certaine méfiance : Tout d'abord, concernant le quartier de « Dessous la Ville » où il constate que le résultat définitif ne correspond pas du tout aux jolies maquettes et images de synthèses présentées par le promoteur ! Il parle ensuite du parking situé à Valrose qui, comme prévu dans le PPA des Câbleries, va passer de 60 à 160 places de parc !

M. Yvan Rochat, Municipal, espère que le Conseil communal acceptera ce préavis relatif au PPA, secteur sud des Câbleries afin de pouvoir avancer. Ce préavis traite des possibilités de constructions exprimées en volumes mais il est vrai que ce projet peut prendre une allure différente que celle présentée sur la maquette lors de la séance publique du mois de mai dernier par le promoteur.

Il précise que le projet des 160 places de parc à Valrose a été abandonné.

M. André Borgeaud s'inquiète de savoir si cette modification du PPA va retourner ensuite au SDT pour approbation ?

M. Yvan Rochat. Municipal, lui répond affirmativement mais précise qu'il s'agit d'une formalité.

M. André Borgeaud précise qu'il ne trouve absolument pas judicieux, alors que la Municipalité est encore en négociations avec le service du territoire au sujet du giratoire, de mettre en route ce projet du secteur sud, alors que des points importants (notamment la zone d'accès) ne sont pas encore définitivement réglés.

M. Y. Rochat, Municipal, précise qu'il s'agit de deux choses bien distinctes. Il y a d'une part les deux PPA, secteurs nord et sud, et d'autre part, le giratoire. Le PPA, secteur nord, est en cours et la Municipalité ne désire pas freiner son avance. Quant au giratoire, les travaux ont été adjugés et la Municipalité espère obtenir gain de cause lors de la séance du 10 septembre prochain afin de pouvoir aller de l'avant.

M. André Borgeaud insiste sur le fait que tant que le problème du giratoire n'est pas résolu, il lui semble peu judicieux de poursuivre les démarches concernant le reste du PPA, secteur sud.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, signale que si le giratoire ne se fait pas, aucune construction ne verra le jour, que ce soit sur le secteur nord ou sud.

M. André Borgeaud attire encore l'attention de l'assemblée sur le fait que la Commune finance l'ensemble du plan du PPA pour le développement d'un bien foncier privé !

M. Yvan Rochat, Municipal, approuve mais rajoute qu'un retour financier de la part du promoteur est prévu.

M. André Marendaz, qui a participé à l'élaboration du premier PPA des Câbleries et par la suite en tant que membre du comité de l'ARGdV a suivi les modifications y relative, prend la parole pour apporter quelques compléments d'informations. Le giratoire et le bâtiment multi - fonctionnel, qui font partie intégrante du 1^{er} « PPA », ont été acceptés par le Conseil communal. Il mentionne, entre autres, que le service des routes s'occupe du giratoire tandis que le SDT (Service du Développement Territorial) s'occupe du PPA, secteur sud. A noter que la région du Gros-de-Vaud a suivi toutes ces modifications et qu'elle soutient la Commune dans ses démarches.

M. Roland Jaeger aimerait savoir pourquoi c'est à la Commune de financer ces études de modifications de PPA et non pas au promoteur ?

M. Yvan Rochat, Municipal, répond que c'est la volonté de la Commune de développer cette partie du village mais rappelle qu'il y aura un retour financier de la part du promoteur. Il ajoute que le 1^{er} PPA des Câbleries a été entièrement financé par l'entreprise Nexans.

M. François Bachmann aimerait des précisions sur la nature des cheminements piétonniers et cyclistes notamment dans la région du giratoire.

M. Yvan Rochat, Municipal, explique que deux services, celui des routes et celui de la mobilité, ne sont pas d'accord entre eux au sujet du giratoire. Une solution doit être trouvée. Par contre, le règlement du PPA, secteur sud, contient des articles précis sur le cheminement des piétons. La Municipalité a demandé en même temps que le plan de construction un plan d'aménagement extérieur afin de pouvoir évaluer au mieux la situation.

M. François Bachmann attire l'attention de la Municipalité sur la sécurité des cyclistes dans cette zone.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°47 - 2009, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter la modification du PPA, secteur Sud, Les Câbleries de Cossonay et son règlement, soumis à l'enquête publique du 8 mai au 8 juin 2009
2. d'adopter les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique de la modification du PPA, secteur Sud, Les Câbleries de Cossonay
3. d'abroger le chapitre « La zone d'habitation, d'équipement et d'aménagement d'intérêt public » du règlement du plan partiel d'affectation « Les Câbleries de Cossonay » approuvé par le DIRE le 15.07.2005

4. d'octroyer à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, comparaître devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA, secteur Sud, Les Câbleries de Cossonay.
5. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier
6. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 170'000.- TTC pour les dépenses nécessaires à la modification du PPA Sud et Nord
7. d'amortir Fr. 100'000.-, soit une partie de ces dépenses, par le budget 2009, ceci en compensation du montant prévu au compte 110.318.51 pour la supervision des chantiers du PPA Les Câbleries, qui ne sera que très peu utilisé.
8. d'amortir le solde de Fr. 70'000.- par prélèvement sur le fonds de réserve pour études interdomaines quartier de la Gare 9.282.24, créé spécialement à cet effet à fin 2008
9. de financer la totalité des dépenses de Fr. 170'000.- par la trésorerie courante

Résultats du vote : Le préavis modifié est accepté par 30 oui, 5 non et 5 abstentions

4. Propositions individuelles.

Suite à la démission de M. Michel Anger, M. Gilles RoCHAT propose, en remplacement, M. Gilbert Python pour la Commission « Equipements sportifs et places de jeux » et M. Gérald Santschy pour la Commission « Urbanisme ».

M. Eric Joseph attire l'attention de la Municipalité quant à l'heure de convocation aux diverses Commissions. Certaines personnes ne pouvant pas forcément se libérer pour 18h00 !

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, en est bien consciente. La Municipalité ayant parfois des séances à 20h00, elle essaie de gérer au mieux l'heure des séances avec les Commissions.

M. Jean-Claude Andrey souhaiterait une information générale concernant les réfugiés politiques dans la commune ?

M. Yvan RoCHAT, Municipal, n'a pas d'information précise à ce sujet. Aucune plainte émanant de la population ou de la gérance n'est à déplorer.

M. Roland Jaeger remarque que de nombreuses communes possèdent des abonnements généraux CFF qui offrent la possibilité de mettre des cartes journalières à la disposition des citoyens. Il suggère qu'il en soit de même à Penthalaz.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, annonce que la Municipalité a décidé d'entrer en matière concernant ces abonnements généraux CFF et qu'ils figureront au budget 2010.

Mme Corinne Borgeaud souhaiterait des renseignements plus précis, comme annoncé lors de la séance du Conseil du mois de juin 2009, au sujet de la bibliothèque ?

M. Yves Jauner, Municipal, répond que suite à l'entretien avec Mme Bossua, la DGEO appuie la Municipalité pour mettre en place un contrat de prestation par rapport aux bibliothécaires. A l'heure actuelle et jusqu'à fin 2009, aucun changement n'est envisagé. Les bibliothécaires bénéficieront également des mêmes prestations jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010. Des informations plus précises suivront en temps voulu.

M. Pierre-Alain Epars espère que le bureau du Conseil a transmis ses vœux de prompt rétablissement à Madame la Syndique. Il remarque également qu'un certain nombre de Conseillers sont absents lors de cette séance et signale que sauf pour causes professionnelles ou de vacances, ceux-ci doivent être présents.

Il rajoute encore que des jardins communaux ne sont pas entretenus, notamment la parcelle appartenant anciennement à M. Massarutto.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, s'adresse à M. Gilbert Python, nouveau membre de la Commission « Equipements sportifs et places de jeux » pour lui signaler qu'il est convoqué à une séance le lundi 7 septembre 2009.

M. Alain Pellet, Président, reprend la parole pour répondre à la demande faite par M. André Marendaz concernant le remplacement des Conseillers ne pouvant se rendre à une séance de Commission. Cette proposition n'ayant pas rencontré d'intérêt dans les différents groupes, le sujet est classé. Toutefois, les Conseillers faisant partie d'une Commission doivent, dans toute la mesure du possible, être présents à chaque réunion.

Afin de faciliter le travail de la secrétaire, tout rapport doit être accompagné d'une note de frais, ceci afin qu'elle ait tous les documents à temps pour les vacances de fin d'année.

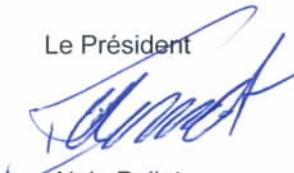
Pour rappel, la prochaine séance du Conseil communal est fixée au lundi 28 septembre 2009. Attention, la séance de préparation aura lieu le mardi 22 septembre 2009 en raison du lundi du Jeûne fédéral.

M. Yvan RoCHAT, Municipal, revient sur le problème des jardins communaux. L'ancienne parcelle de M. Massarutto a été attribuée. La Municipalité a pris note de la remarque de M. P.-A. Epars

M. Yves Jauner, Municipal, apporte un complément d'information par rapport au site Internet de la commune. Les membres du Conseil communal se trouvent maintenant sous la rubrique « contact » avec leur adresse E-mail en cache. En cas de changement d'adresse mail, merci d'en informer la secrétaire du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h50.

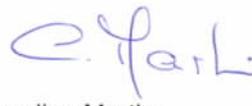
Le Président



Alain Pellet



La secrétaire



Claudine Martin